



La CFDT s'engage contre le maintien d'un objectif de Fabec intégré dans le projet de protocole !

Le SPAC CFDT déposera un préavis de grève pour la journée du 21 juillet 2010.

La promotion du Coop-model s'est traduite par un engagement sans faille du SPAC CFDT en sa faveur, depuis plus de dix ans, au sein d'ETF, comme dans les négociations de niveau national.

C'est pourquoi signer un protocole qui afficherait une intégration de la DSNA dans un Fabec fusionnel ne peut être concevable pour le SPAC CFDT.

Or, à quelques jours de la fin programmée des discussions protocolaires, après trois versions successives, la DGAC et le Ministère persistent dans leur volonté d'imposer un texte protocolaire qui impose une vision, fut-elle à moyen terme, d'un Fabec fusionné.

Et ce alors même que les partenaires du Fabec restent très éloignés de cette approche, certains refusant déjà clairement de voir disparaître leur prestataire de service de la navigation aérienne, d'autres projetant vraisemblablement des concentrations partielles (tout aussi redoutables) plus adaptées à leurs objectifs de rentabilité. De plus, à l'autre bout de la chaîne, ETF a progressivement obtenu l'écoute attentive de la Commission européenne sur son projet de Fab dit "coopératif".

Par conséquent, le Conseil Syndical du SPAC CFDT, réuni en séance exceptionnelle le 13 juillet 2010, a pris la décision de déposer, ainsi qu'une majorité d'organisations syndicales de la DGAC, un préavis de grève pour la journée du 21 juillet 2010.

Pour autant, il n'est pas question que la CFDT sorte des négociations protocolaires en cours et sur ce point aussi la ligne de conduite de la CFDT reste constante. Mais l'heure est venue d'augmenter la pression exercée sur ce dossier européen, et le mouvement de grève annoncé par d'autres syndicats de la DGAC, sur le même thème, constitue l'occasion d'une action commune forte sur un objectif commun.

D'autres sujets de mécontentement, tout aussi profonds, rendent difficile aujourd'hui le dialogue social à la DGAC et génèrent chez les personnels un véritable malaise. Mais la construction européenne reste l'enjeu majeur des années à venir et la plus grande source d'inquiétudes. **Le retrait de toute référence à un fab fusionnel des dispositions du Préambule et des premiers chapitres du projet de Protocole constituera la condition claire et unique du retrait de préavis de la CFDT.**

Ensuite, notre organisation syndicale, dans un cadre de négociations assaini saura prendre ses responsabilités pour ce qui concerne les aspects sociaux de plus court terme, qui devraient logiquement figurer dans un document de protocole social.